MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE
Libroria

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AMÉNAGEMENTS D'ÉPREUVES DU BACCALAURÉAT GÉNÉRAL ET DU BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE

Procédure simplifiée

FORMULAIRE À RENSEIGNER EN CLASSE DE SECONDE ET AU PLUS TARD AVANT LA DATE LIMITE D'INSCRIPTION À L'EXAMEN

Ce formulaire de demande d'aménagements des conditions de passation des épreuves du baccalauréat général et du baccalauréat technologique est à compléter par les représentants légaux du candidat ou le candidat s'il est majeur et par l'équipe pédagogique. En cas d'échec à l'examen, les aménagements accordés lors de la précédente session sont reconduits à l'identique. Pour une demande d'aménagements différents de ceux accordés au cours de la scolarité, une procédure complète doit être transmise.

	IDENTITÉ DU CANDIDAT
NOM de	e famille du candidat :
	(s) :
	3 ·
	e électronique :
	adresse du représentant légal (si différent) :
	adiosso da representant legal (si dinerent).
	r l'établissement scolaire où est inscrit le candidat :
1 100301	Tetablissement socialite od est inscrit te candidat .
Villo :	Tél :
ville	Courrier
	EXAMEN PRÉSENTÉ
	Baccalauréat général
Enseign	ement de spécialité en classe de première (écrire en toutes lettres, pas de sigle) :
1.	Spécialité
2. 3.	Spécialité Spécialité
٥.	Specialite
	Baccalauréat technologique
Sária · (cocher la case correspondante)
STI	
ST	
STI	
STI	
<u> </u>	
□ S1	TL – Enseignement de spécialité choisi :
	FMG et STI2D – Enseignement spécifique choisi :
□ S2	PTMD – Parcours artistique choisi :
	Certification en langue: préciser: anglais, allemand ou espagnol
	AMÉNAGEMENTS DE LA SCOLARITÉ DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE OU DE L'ANNÉE EN COURS
Ц	PPS (joindre la photocopie du PPS ou de la notification) avec un avis du médecin de l'éducation nationale désigné par la CDAPH rendu au cours du cycle 4
	PAI (joindre la photocopie) avec un avis du médecin de l'éducation nationale désigné par la CDAPH rendu au cours du cycle 4
	PAP (joindre la photocopie) avec un avis du médecin de l'éducation nationale désigné par la CDAPH rendu au cours du cycle 4
	AESH (joindre la photocopie de la notification)
N.B. : So	euls les aménagements conformes au règlement d'examen sont possibles

PRÉNOM:....

Amenagements sollicites par <u>les</u> <u>représentants légaux du candidat ou le</u> candidat majeur	pédagogique	l'autorité administrative
<u>candidat majeur</u>	TEMPS OU ESPACE	
Temps majoré (dans la limite d'un tiers	I Eliii G GG EGI AGE	Valide la demande
temps)		
 1.1 Épreuves écrites □ 1.1.1 - tiers temps □ 1.1.2 - temps inférieur au tiers temps (à préciser) 	☐ 1.1.1 ☐ 1.1.2	☐ 1.1.1 – MH102 ☐ 1.1.2
 1.2 Épreuves orales ☐ 1.2.1 – tiers temps ☐ 1.2.2 – temps inférieur au tiers temps (à préciser) 	☐ 1.2.1 ☐ 1.2.2	☐ 1.2.1 – MH103 ☐ 1.2.2
 1.3 Préparation des épreuves orales 1.3.1 - tiers temps 1.3.2 - temps inférieur au tiers temps (à préciser) 	☐ 1.3.1 ☐ 1.3.2	☐ 1.3.1 – MH104 ☐ 1.3.2
 1.4 Épreuves pratiques ☐ 1.4.1 – tiers temps ☐ 1.4.2 – temps inférieur au tiers temps (à préciser) 	☐ 1.4.1 ☐ 1.4.2	☐ 1.4.1 – MH105 ☐ 1.4.2
 1.5 Préparation des épreuves pratiques 1.5.1 – tiers temps 1.5.2 – temps inférieur au tiers temps (à préciser) 	☐ 1.5.1 ☐ 1.5.2 Observations :	☐ 1.5.1 – MH129 ☐ 1.5.2 Refus à motiver :
	•••••	
2 Pauco		Valida la domando
2. Pause Elle ne peut excéder le tiers du temps prévu pour chaque épreuve		Valide la demande
Elle ne peut excéder le tiers du temps prévu pour	2.1	Valide la demande 2.1 – MH118
Elle ne peut excéder le tiers du temps prévu pour chaque épreuve 2.1 – temps compensatoire pour se lever, marcher, aller aux toilettes 2.2 – temps compensatoire pour soins 2.3 – possibilité de se lever ou pause sans	□ 2.1 □ 2.2 □ 2.3	_
Elle ne peut excéder le tiers du temps prévu pour chaque épreuve 2.1 – temps compensatoire pour se lever, marcher, aller aux toilettes 2.2 – temps compensatoire pour soins 2.3 – possibilité de se lever ou pause sans temps compensatoire 2.4 – possibilité de sortir avant la fin de la	2.2	☐ 2.1 – MH118 ☐ 2.2 – MH119
Elle ne peut excéder le tiers du temps prévu pour chaque épreuve 2.1 – temps compensatoire pour se lever, marcher, aller aux toilettes 2.2 – temps compensatoire pour soins 2.3 – possibilité de se lever ou pause sans temps compensatoire	□ 2.2 □ 2.3	☐ 2.1 – MH118 ☐ 2.2 – MH119 ☐ 2.3 – MH120
Elle ne peut excéder le tiers du temps prévu pour chaque épreuve 2.1 – temps compensatoire pour se lever, marcher, aller aux toilettes 2.2 – temps compensatoire pour soins 2.3 – possibilité de se lever ou pause sans temps compensatoire 2.4 – possibilité de sortir avant la fin de la première heure (pause, soin) 2.5 – possibilité de se lever ou pause avec	□ 2.2 □ 2.3 □ 2.4	☐ 2.1 – MH118 ☐ 2.2 – MH119 ☐ 2.3 – MH120 ☐ 2.4 – MH121
Elle ne peut excéder le tiers du temps prévu pour chaque épreuve 2.1 – temps compensatoire pour se lever, marcher, aller aux toilettes 2.2 – temps compensatoire pour soins 2.3 – possibilité de se lever ou pause sans temps compensatoire 2.4 – possibilité de sortir avant la fin de la première heure (pause, soin) 2.5 – possibilité de se lever ou pause avec temps compensatoire dans la limite d'un	2.2 2.3 2.4 2.5	☐ 2.1 – MH118 ☐ 2.2 – MH119 ☐ 2.3 – MH120 ☐ 2.4 – MH121 ☐ 2.5 – MH126
Elle ne peut excéder le tiers du temps prévu pour chaque épreuve 2.1 – temps compensatoire pour se lever, marcher, aller aux toilettes 2.2 – temps compensatoire pour soins 2.3 – possibilité de se lever ou pause sans temps compensatoire 2.4 – possibilité de sortir avant la fin de la première heure (pause, soin) 2.5 – possibilité de se lever ou pause avec temps compensatoire dans la limite d'un	2.2 2.3 2.4 2.5	☐ 2.1 – MH118 ☐ 2.2 – MH119 ☐ 2.3 – MH120 ☐ 2.4 – MH121 ☐ 2.5 – MH126
Elle ne peut excéder le tiers du temps prévu pour chaque épreuve 2.1 – temps compensatoire pour se lever, marcher, aller aux toilettes 2.2 – temps compensatoire pour soins 2.3 – possibilité de se lever ou pause sans temps compensatoire 2.4 – possibilité de sortir avant la fin de la première heure (pause, soin) 2.5 – possibilité de se lever ou pause avec temps compensatoire dans la limite d'un	2.2 2.3 2.4 2.5	☐ 2.1 – MH118 ☐ 2.2 – MH119 ☐ 2.3 – MH120 ☐ 2.4 – MH121 ☐ 2.5 – MH126
Elle ne peut excéder le tiers du temps prévu pour chaque épreuve 2.1 – temps compensatoire pour se lever, marcher, aller aux toilettes 2.2 – temps compensatoire pour soins 2.3 – possibilité de se lever ou pause sans temps compensatoire 2.4 – possibilité de sortir avant la fin de la première heure (pause, soin) 2.5 – possibilité de se lever ou pause avec temps compensatoire dans la limite d'un tiers de temps	2.2 2.3 2.4 2.5	□ 2.1 – MH118 □ 2.2 – MH119 □ 2.3 – MH120 □ 2.4 – MH121 □ 2.5 – MH126 Refus à motiver :
Elle ne peut excéder le tiers du temps prévu pour chaque épreuve 2.1 – temps compensatoire pour se lever, marcher, aller aux toilettes 2.2 – temps compensatoire pour soins 2.3 – possibilité de se lever ou pause sans temps compensatoire 2.4 – possibilité de sortir avant la fin de la première heure (pause, soin) 2.5 – possibilité de se lever ou pause avec temps compensatoire dans la limite d'un tiers de temps 3.1 – accès facile aux sanitaires, possibilité de s'y rendre dès la 1ère heure 3.2 – proximité de l'infirmerie 3.3 - accès des locaux (RDC ou accès	□ 2.2 □ 2.3 □ 2.4 □ 2.5 Observations :	□ 2.1 – MH118 □ 2.2 – MH119 □ 2.3 – MH120 □ 2.4 – MH121 □ 2.5 – MH126 Refus à motiver :
Elle ne peut excéder le tiers du temps prévu pour chaque épreuve 2.1 – temps compensatoire pour se lever, marcher, aller aux toilettes 2.2 – temps compensatoire pour soins 2.3 – possibilité de se lever ou pause sans temps compensatoire 2.4 – possibilité de sortir avant la fin de la première heure (pause, soin) 2.5 – possibilité de se lever ou pause avec temps compensatoire dans la limite d'un tiers de temps 3.1 – accès facile aux sanitaires, possibilité de s'y rendre dès la 1ère heure 3.2 – proximité de l'infirmerie 3.3 - accès des locaux (RDC ou accès ascenseur) 3.4 – accessibilité des locaux fauteuil	□ 2.2 □ 2.3 □ 2.4 □ 2.5 Observations:	□ 2.1 – MH118 □ 2.2 – MH119 □ 2.3 – MH120 □ 2.4 – MH121 □ 2.5 – MH126 Refus à motiver : Valide la demande □ 3.1 – MH201 □ 3.2 – MH202
Elle ne peut excéder le tiers du temps prévu pour chaque épreuve 2.1 – temps compensatoire pour se lever, marcher, aller aux toilettes 2.2 – temps compensatoire pour soins 2.3 – possibilité de se lever ou pause sans temps compensatoire 2.4 – possibilité de sortir avant la fin de la première heure (pause, soin) 2.5 – possibilité de se lever ou pause avec temps compensatoire dans la limite d'un tiers de temps 3.1 – accès facile aux sanitaires, possibilité de s'y rendre dès la 1ère heure 3.2 – proximité de l'infirmerie 3.3 - accès des locaux (RDC ou accès ascenseur)	□ 2.2 □ 2.3 □ 2.4 □ 2.5 Observations :	□ 2.1 – MH118 □ 2.2 – MH119 □ 2.3 – MH120 □ 2.4 – MH121 □ 2.5 – MH126 Refus à motiver :

Amenagements sollicites par <u>les</u> <u>représentants légaux du candidat ou le</u> candidat majeur	pédagogique	l'autorité administrative
3.8 – poste de travail ou mobilier adapté A préciser :	□ 3.8	□ 3.8 – MH211
☐ 3.9 – salle à faible effectif☐ 3.10 – seul dans une salle (situation	□ 3.9 □ 3.10	☐ 3.9 – MH214 ☐ 3.10 – MH212
exceptionnelle)	Observations:	Refus à motiver :
AM	ÉNAGEMENTS TECHNIQUES	
4. Aides techniques		Valide la demande
4.1 Utilisation d'un ordinateur ou d'une tablette (hors connexion)		
 4.1.1 – ordinateur ou tablette du candidat 4.1.2 – ordinateur fourni par le centre d'examen 	□ 4.1.1 □ 4.1.2	☐ 4.1.1 – MH413 ☐ 4.1.2 – MH414
4.1.3 – utilisation de logiciels spécifiques habituellement utilisés en classe et hors connexion internet (à préciser)	□ 4.1.3	☐ 4.1.3 – MH405
Dans le cas d'utilisation de logiciels spécifiques sur		
l'ordinateur du centre, il appartient au candidat d'apporter les logiciels et d'en demander l'installation avant l'épreuve. Certains logiciels peuvent ne pas être autorisés aux examens.		
 4.2 Matériel particulier apporté par le candidat, sauf ordinateur ou tablette (à préciser) 4.2.1 - calculatrice simple non 	□ 4.2.1	☐ 4.2.1 – MH402
programmable 4.2.2 – Matériel spécifique pour les candidats déficients visuels, à préciser :	4.2.2	☐ 4.2.2 – MH403
4.2.3 – système Haute Fréquence4.2.4 - autres	□ 4.2.3 □ 4.2.4	☐ 4.2.3 – MH403 ☐ 4.2.4 – MH403
	Observations:	Refus à motiver :
5. Mise en forme des sujets		Valide la demande
□ 5.1 – sujet en braille intégral □ 5.2 – sujet en braille abrégé □ 5.3 – sujet en caractères agrandis Arial 16 □ 5.4 – sujet en caractères agrandis Arial 20 □ 5.5 – sujet en caractères agrandis Arial 24 □ 5.6 – sujet en format numérique PDF □ 5.7 – sujet en A3 □ 5.8 – autres :	□ 5.1 □ 5.2 □ 5.3 □ 5.4 □ 5.5 □ 5.6 □ 5.7 □ 5.8 Observations :	□ 5.1 − MH301 □ 5.2 − MH302 □ 5.3 − MH310 □ 5.4 − MH303 □ 5.5 − MH316 □ 5.6 − MH306 □ 5.7 − MH304 □ 5.8 Refus à motiver :
NOM :	PRÉNOM:	

·	Aménagements sollicités par <u>les</u> représentants légaux du candidat ou le candidat majeur	Appréciation de l'équipe pédagogique	Réservé à la décision de l'autorité administrative
6.	Communication		Valide la demande
0.	☐ 6.1 – port par le surveillant du système HF pour les épreuves écrites et/ou orales	□ 6.1	□ 6.1 – MH401
	☐ 6.2 – en cas de consignes orales, celles-ci devront être données à voix haute en articulant, le surveillant se plaçant face au candidat	□ 6.2	☐ 6.2 – MH508
	☐ 6.3 – consignes orales données par écrit☐ 6.4 – autres (à préciser)	□ 6.3 □ 6.4	☐ 6.3 – MH601 ☐ 6.4
		Observations :	Refus à motiver :
		AIDES HUMAINES	
7.	Aides humaines	AIDEO HOMAINEO	Valide la demande
••	Aldos Hamamos		vando la domando
	7.1 – secrétaire lecteur, lecture du sujet à haute voix sans reformulation	7.1	☐ 7.1 – MH524
	☐ 7.2 – secrétaire scripteur	□ 7.2	☐ 7.2 – MH513
	☐ 7.3 – assistant	□ _7.3	□ _7.3
	7.3.1 – reformulation des consignes	7.3.1	7.3.1 – MH521
	7.3.2 – séquençage des consignes	7.3.2	☐ 7.3.2 – MH522
	complexes 7.3.3 – explicitation des sens second et	7.3.3	☐ 7.3.3 – MH523
	métaphorique 7.3.4 – lecture du sujet à haute voix avec reformulation	7.3.4	☐ 7.3.4 – MH507
	7.3.5 – autre (à préciser)	7.3.5	7.3.5
	7.4 – assistance d'un enseignant spécialisé trouble de la fonction auditive	□ 7.4	☐ 7.4 – MH502
	7.5 – assistance d'un interprète en langue des signes françaises (LSF) pour les épreuves orales uniquement	□ 7.5	☐ 7.5 – MH503
	7.6 – assistance d'un codeur en langue française parlée complétée (LfPC)	□ 7.6	☐ 7.6 – MH504
	7.7 – lecture orale des consignes en articulant et en se plaçant face au candidat	7.7	☐ 7.7 – MH508
	☐ 7.8 – assistance d'un AESH	□ 7.8	☐ 7.8 – MH514
	7.9 – aide à l'installation matérielle dans la salle	7.9	☐ 7.9 – MH505
	7.10 - assistant spécialisé trouble de la fonction visuelle, dont enseignant	7.10	7.10 – MH525
	spécialisé (CAPPEI TFV ou professeur CAEGADV)	Observations :	Refus à motiver :
	AD	APTATIONS ET DISPENSES	
8.	Adaptations d'épreuves conformes à la réglementation en vigueur		Valide la demande
8	1 – adaptations générales		
	8.1.1 – communication par écrit pour les épreuves orales et pratiques Et neutralisation de la lecture à haute voix	□ 8.1.1	□ 8.1.1 – MH602 et M668
	pour l'épreuve orale de français 8.1.2 – passages en priorité pour les épreuves orales	3 8.1.2	□ 8.1.2 - MH632
	8.1.3 - Non prise en compte de la qualité rédactionnelle dont l'orthographe	8.1.3	□ 8.1.3 – MH665
	NOM:	PRÉNOM:	

Aménagements sollicités par <u>les</u> représentants légaux du candidat ou le candidat majeur		Арі	oréciation de l'équipe pédagogique		servé à la décision de utorité administrative
	8.1.4 – autres le type d'adaptation à l'exception des adaptations		8.1.4		8.1.4
82 =	aménagements spécifiques				
	8.2.1 – Epreuve de Français : réduction de nombre de textes	Précise	8.2.1 r le nombre de textes :	_	8.2.1 – MH619 r le nombre de textes :
	8.2.2 – Compétences expérimentales baccalauréat général : physique-chimie,		8.2.2		8.2.2 – MH623
	sciences de la vie et de la Terre, biologie- écologie 8.2.3 – Compétences expérimentales baccalauréat technologique	۰	8.2.3		8.2.3 – MH651
	STL: biochimie-biologie-biotechnologie 8.2.4 – Compétences expérimentales baccalauréat technologique STL: sciences physiques et chimiques en		8.2.4		8.2.4 – MH652
	laboratoire 8.2.5 – Partie pratique : numérique et		8.2.5		8.2.5 – MH650
	sciences informatiques 8.2.6 – partie orale de l'épreuve terminale		8.2.6		8.2.6 – MH647
	de spécialité LLCER 8.2.7 – partie écrite de l'épreuve terminale de spécialité LLCER		8.2.7		8.2.7 – MH648
	8.2.8 – Evaluation ponctuelle en Histoire- Géographie pour les candidats individuels (baccalauréat général) : remplacement du croquis et/ou de la production graphique		8.2.8		8.2.8 – MH625
	par un texte 8.2.9 –Epreuve de physique-chimie de la santé (ST2S) ou de physique-chimie (STD2A) : remplacement des réponses sous forme schématique ou graphique par	٥	8.2.9		8.2.9 – MH646
	un texte 8.2.10 –Enseignement de spécialité		8.2.10		8.2.10 – MH649
	LLCER (suivi uniquement en 1ère) 8.2.11- Transcription écrite pour le grand		8.2.11		8.2.11 – MH661
	oral 8.2.12 – adaptation de l'épreuve pratique de sciences de l'ingénieur		8.2.12		8.2.12 – MH666
	8.2.13 - Partie pratique : ingénierie, innovation et développement durable		8.2.13		8.2.13 – MH669 motiver :
		Observa	ations :		
(pour les scolaires classe p continu) Un cand	es à formuler par les candidats individuels évaluation ponctuelles) et par les candidats (pour les évaluations organisées dans la ar les professeurs dans le cadre du contrôle idat ne peut être entièrement dispensé des			Valide I	a demande
évaluatio	ons de langue vivante A				
9.1 · 9.2 · 9.3 · 9.4 · 9.5 ·	vivante: - Compréhension écrite de langue vivante A - Expression écrite de langue vivante A - Compréhension orale de langue vivante A - Expression orale de langue vivante A - Enseignement technologique en langue nte A ou B	0000	9.1 9.2 9.3 9.4 9.5		9.1 – MH633 9.2 – MH634 9.3 – MH635 9.4 – MH636 9.5 – MH662
iiva	NOM.		204	1	

Aménagements sollicités par <u>les</u> représentants légaux du candidat ou le candidat majeur	Appréciation de l'équipe pédagogique	Réservé à la décision de l'autorité administrative	
 9.6 - Compréhension écrite de langue vivante B 9.7 - Expression écrite de langue vivante B 9.8 - Compréhension orale de langue vivante B 9.9 - Expression orale de langue vivante B 9.10 -Totalité de la langue vivante B 9.11 - Partie orale de l'épreuve terminale de spécialité LLCER 	□ 9.6 □ 9.7 □ 9.8 □ 9.9 □ 9.10 □ 9.11	 □ 9.6 – MH637 □ 9.7 – MH638 □ 9.8 – MH639 □ 9.9 – MH640 □ 9.10 – MH645 □ 9.11 – MH654 	
 Autre : 9.12 – Compétences expérimentales en physique-chimie, sciences de la vie et de la terre et biologie-écologie (uniquement pour les candidats au baccalauréat général) 	9.12	☐ 9.12 – MH612	
 9.13 – partie pratique de l'enseignement de spécialité numérique et sciences informatiques 9.14 – dispense de l'épreuve pratique de 	9.139.14	□ 9.13 – MH653□ 9.14 – MH667	
sciences de l'ingénieur	Observations:	Refus à motiver :	
ÉTALEMENT D'É 10. Étalement du passage des épreuves :	PREUVES OU CONSERVATION DE NO	TES Valide la demande	
 □ 10.1 – programme de première □ 10.1.1 – sur l'année n □ Juin (lister les disciplines) 	□ 10.1 □ 10.1.1	10.1	
☐ Septembre (lister les disciplines)			
☐ 10.1.2 - sur l'année n et n+1 ☐ Juin année n (lister les disciplines)	1 10.1.2	☐ 10.1.2 – MH610	
☐ Juin année n+1 (lister les disciplines) ☐ 10.2 – programme de terminale ☐ 10.2.1 – sur l'année n ☐ Juin (lister les disciplines)	□ 10.2 □ 10.2.1	□ 10.2 □ 10.2.1 – MH610	
☐ Septembre (lister les disciplines)			
□ 10.2.2 - sur l'année n et n+1 □ Juin année n (lister les disciplines) □ Juin année n+1 (lister les disciplines)	□ 10.2.2	□ 10.2.2 – MH610	
□ 10.3 – programme du cycle terminal □ 10.3.1 – sur l'année n □	10.3 10.3.1	□ 10.3 □ 10.3.1 – MH610	

Aménagements sollicités par <u>les</u> représentants légaux du candidat ou le candidat majeur	Appréciation de l'équipe pédagogique	Réservé à la décision de l'autorité administrative
☐ Juin (lister les disciplines) ☐ Septembre (lister les disciplines) ☐ 10.3.2 - sur l'année n et n+1 ☐ Juin année n (lister les disciplines) ☐ Juin année n+1 (lister les disciplines)	□ 10.3.2	□ 10.3.2 – MH610
☐ 10.4 – <u>sur plusieurs sessions</u> Préciser pour chaque session l'intitulé exact des épreuves à passer :	☐ 10.4 Observations:	□ 10.4 – MH610 Refus à motiver :
UNIQUEMENT POUR LES CANDIDATS AYANT ÉCHOUÉ À L'EXAMEN ☐ 11 — conservation des notes Épreuves déjà passées dont vous demandez la conservation des notes sur 5 ans (préciser les épreuves concernées et fournir les relevés de notes):		□ 11 – MH609

NOM: PRÉNOM:

RÉCAPITULAT	IF DES AMÉNAGEMENTS SOLICITÉS PAR LE CANDIDAT
Je soussigné(e)	sollicite les aménagements
d'examens suivants (préciser le nomb	re d'aménagements cochés) :
J'atteste que cette demande d'amé	nagements d'examen est faite par mes soins et en pleine responsabilité.
Fait à :	Le
Signature du candidat	Nom Prénom :
	Signature des responsables légaux (candidat mineur)
Chef d'établissement	
Prénom :	Cachet de l'établissement
Signature	
Autorité administrative Date :	Cachet
Signature	

NOM: PRÉNOM: